

Amnesty organise une action devant l'Ambassade du Burundi à Bruxelles

@rib News, 29/05/2013 ACTION BURUNDILIBERTE DE LA PRESSE EN DANGER ! Agissez avec nous ! Vendredi 31 mai 2013, Amnesty international organise une action devant l'Ambassade du Burundi à Bruxelles afin de protester contre la nouvelle loi sur la presse qui est actuellement sur la table au Burundi. Le projet de loi a été adopté par l'Assemblée nationale et par le Sénat du Burundi. Le Président de la République du Burundi doit présenter et promulguer la loi pour qu'elle entre en vigueur. Si la loi entre en vigueur, cela signifie que les journalistes burundais ne pourront plus effectuer leur travail en toute liberté (cf. contexte ci-dessous). C'est dans ce contexte que nous avons décidé d'organiser un rassemblement de militants et de journalistes devant l'Ambassade du Burundi pour manifester notre opposition à ce projet de loi liberticide. Nous avons créé pour l'occasion une grande et longue banderole (représentant une personne reprenant la symbolique des trois singes de la sagesse: "ne rien voir, ne rien entendre, ne rien dire" accompagnés de l'intitulé: "Burundi : liberté de la presse en danger!") qui sera tenue par des militants et des journalistes burundais.

Outre les militants d'Amnesty International, des organisations de défense des journalistes (Fédération internationale des Journalistes, Association des journalistes professionnels, Comité de protection des journalistes, Reporters sans frontières), des parlementaires belges ainsi que d'autres associations telles que 11:11:11, CNCD et la Ligue des droits de l'Homme sont également invités à participer à cette action. Amnesty International a adressé un courrier à l'Ambassade du Burundi à Bruxelles pour demander que ce qu'une délégation, composée de représentants des principales organisations participant à ce rassemblement, soit reçue à l'Ambassade ce jour-là afin d'exposer à l'Ambassadeur nos principales revendications au sujet de ce projet de loi. Nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse à notre courrier. Quand? L'action aura lieu le vendredi 31 mai 2013 entre 11h et 11h45. Nous avons prévu de nous réunir dès 10h45 devant l'Ambassade afin d'être prêts et opérationnels à 11h. Où? Ambassade du Burundi, Square Marie-Louise 46, 1000 Bruxelles (voir google map). Programme 10h30: Le personnel et les bénévoles d'Amnesty International se trouvent sur place pour se préparer à l'action. Les personnes arrivant en voiture pourront se garer dans cette zone. 10h45: Arrivée des militants et des partenaires. Préparation de l'action (gilets, scotch pour bannir les bouches, bannière, etc.). 11h00: Début de l'action - dans le silence. 11h15: Discours de représentants d'Amnesty International et éventuellement d'autres représentants d'organisations participant à l'action. 11h30: Réception par l'Ambassadeur d'une délégation de représentants d'Amnesty international et d'autres organisations participant à cette action (à confirmer). Nous espérons cependant prévoir, que l'Ambassadeur accepte ou pas de nous recevoir, de remettre ou de déposer un courrier commun (cosigné par les différentes organisations soutenant cette action) à l'attention de l'Ambassadeur. 11h30 - 11h45: Fin de l'action. Personnes à contacter pour toutes questions supplémentaires: Pour toute information concernant cette action, contactez pas à contacter: Carmen Dupont (Coordinatrice Grands Lacs - Amnesty International Vlaanderen) Email: dupontcarmen@googlemail.com Mobile: 0478 765 298. Marine Jeannin (Assistante des campagnes - Amnesty International Belgique francophone) Email: mjeannin@amnesty.be Mobile: 0470 32 07 21. Toutes les autorisations nécessaires ont été demandées et obtenues pour cette action.

Contexte Les deux chambres du parlement burundais ont approuvé un projet de loi qui porte gravement atteinte aux activités des journalistes et à la liberté de la presse. La nouvelle loi doit être signée par le Président de la République du Burundi, Pierre Nkurunziza, afin d'entrer en vigueur. Cette loi, si elle entre en vigueur, permettra de tenir comme principalement responsables des journalistes dans l'exercice de leurs fonctions, restreindra la protection des sources, créera des nouveaux délits de presse et infligera des lourdes amendes en cas de délits de presse. Amnesty international, à l'instar d'autres organisations de défense des droits humains, estime que ce projet de loi constitue un frein et une menace grave à la liberté d'expression et à la liberté de la presse. A titre d'exemple, l'article 19 limite la publication d'informations, de la part d'un journaliste, sur la sécurité publique, l'économie, et tout ce qui pourrait porter atteinte à l'État, au chef de l'État et aux fonctionnaires. Cela signifie qu'il sera désormais interdit aux journalistes de travailler sur de nombreuses questions intéressant la vie du pays. Au cours de ces dernières années, les journalistes au Burundi ont été de plus en plus victimes de harcèlements, d'intimidations et d'arrestations arbitraires. Néanmoins, il existe encore une force médiatique très dynamique dans le pays qui est une importante source d'informations sur des questions telles que les violations des droits humains et la corruption. Partout dans le pays, des journalistes continuent d'enquêter activement sur des questions délicates, parfois au péril de leur vie. Amnesty International, avec le soutien d'autres organisations de défense des journalistes et de défense des droits humains, exhorte le Président de la République à ne pas promulguer ce projet de loi, sous sa forme actuelle, dans la mesure où il ne permet pas de garantir la liberté de la presse. Tous les journalistes au Burundi devraient être libres d'exercer, en toute indépendance, leur travail.